



Mission régionale d'autorité environnementale
Île-de-France

**Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2017
de la MRAe d'Île-de-France**

Dûment convoquée par son président, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France s'est réunie le 30 novembre 2017 à 14h00 dans les locaux de la DRIEE.

Présents: Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.
Etait également présente : Judith Raoul-Duval (suppléante, sans voix délibérative)
Etait excusé : Jean-Paul Le Divenah (suppléant, sans voix délibérative).

La MRAe a délibéré sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1 – Approbation du PV de la réunion du 16 novembre 2017 :

Etait présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Le PV de la réunion du 16 novembre 2017 est approuvé.

2 – Délégations données pour des dossiers de cas par cas :

Etait présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Dans le cadre et les limites définis par la décision du 30 juin 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, et après délibération, délégation de compétence est donnée à :

Christian Barthod, président de la MRAe, pour les dossiers suivants :

Cas par cas documents d'urbanisme : Viry-Châtillon (91) ; Sagy (95) ;

Nicole Gontier, pour le dossier suivant :

Cas par cas documents d'urbanisme : Fontenay-Trésigny (77) ;

3 – Retour sur les décisions prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe

Christian Barthod rend compte de l'exercice de la délégation de compétence concernant 14 décisions de cas par cas prises depuis la dernière réunion du collège de la MRAe, qui n'appellent pas de commentaires des autres membres de la MRAe.

4- Désignation de rapporteurs pour des avis

Etait présents et ont délibéré : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU des Ecrennes (77), à rapporter lors de la réunion du 15 février 2018 : Paul Arnould ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Dhuisy (77), à rapporter lors de la réunion du 15 février 2018 : Jean-Paul Le Divenah ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de St Fargeau-Ponthierry (77), à rapporter lors de la réunion du 15 février 2018 : Nicole Gontier ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU d'Orgerus (78), à rapporter lors de la réunion du 15 février 2018 : Judith Raoul-Duval ;

Désignation d'un rapporteur pour l'avis sur le PLU de Goussainville (95), à rapporter lors de la réunion du 1er mars 2018 : Jean-Jacques Lafitte ;

5 – Avis portant sur l'évaluation environnementale du projet de Rubelles (77)

Etait présents et ont délibéré : Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant l'évaluation environnementale du projet de PLU de Rubelles (77) est adopté.

6 – Avis portant sur la note de cadrage préalable de l'évaluation environnementale du Programme Climat-Air-Energie de la Métropole du Grand-Paris (PCAEM)

Etaient présents et ont délibéré : Christian Barthod, Nicole Gontier, Jean-Jacques Lafitte et Judith Raoul-Duval.

Après délibération, l'avis concernant le cadrage préalable de l'évaluation environnementale du Programme Climat-Air-Energie de la Métropole du Grand-Paris (PCAEM) est adopté.

7 – Echange concernant l'absence d'avis sur le PLU de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77)

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Vue la proposition de la DRIEE, et dans l'état des informations figurant dans le dossier,

Considérant comme faibles eu égard aux critères figurant à l'annexe II de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,

- les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire concerné ;
- les incidences environnementales et sanitaires des développements permis par le projet de PLU ;

Considérant l'absence de susceptibilité d'incidences significatives sur l'état de conservation des espèces et des habitats naturels qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 potentiellement concernés ;

après en avoir délibéré, et sous réserve de la possibilité de nouvelles informations recueillies par la DRIEE d'ici à l'expiration du délai imparti pour la prise de décision notifiée à la collectivité, la MRAe ne juge pas nécessaire (à ce stade) de formuler un avis sur le PLU de Lorrez-le-Bocage-Préaux (77).

8) Définition de la procédure à suivre pour les avis sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact

Etaient présents : Paul Arnould, Christian Barthod, Nicole Gontier et Jean-Jacques Lafitte.

Concernant la procédure à suivre pour les avis sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact, correspondant aux avis que peut solliciter le maître d'ouvrage en cas de doute quant à la nécessité d'actualiser l'étude d'impact, tels que prévus à l'article L.122-1-1 et à l'article R.122-8 du code de l'environnement d'une part, à l'article L.122-13 et à l'article R.122-25 du code de l'environnement d'autre part (procédure coordonnée),

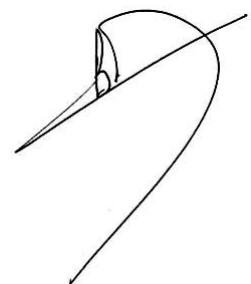
considérant que la compétence de la MRAe pour cette procédure, en l'état actuel du droit, ne concerne que les projets ayant fait l'objet d'un débat public organisé par la CNDP, et qu'il s'agit donc de projets importants, susceptibles d'impacts notables et pour lesquels l'enjeu d'une bonne information du public est particulièrement élevé,

décide que l'avis sera pris de manière collégiale, le cas échéant au terme d'une réunion téléphonique ad hoc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

Fait à La Défense, le 30 novembre 2017

Le président de la MRAe, président de séance



Christian Barthod